

8476 - Il refuse que l'orpheline qu'il a prise en charge se voile devant lui

question

Orpheline, un homme m'a prise en charge et j'étais chez lui, comme sa fille et il me traitait en tant que telle. Ensuite, un homme s'est présenté et a demandé à m'épouser et nous nous sommes mariés. Puis il m'a dit que le port du voile était nécessaire.

Quant à la personne qui m'a élevée, elle a refusé d'admettre que je porte le voile devant elle et a considéré cette attitude comme une expression d'ingratitude par rapport à sa bienfaisance à mon égard. Qu'est ce que je dois faire ?

la réponse favorite

Il faut se contenter du règlement religieux et l'exécuter, même s'il suscite des sentiments hostiles. S'il n'existe pas entre vous et votre tuteur un lien de parenté ou d'allaitement (rendant le mariage entre vous impossible) (voir la question n° 5538), il vous faut porter le voile en sa présence. Pour ce qui est des conditions du voile, voir la question n° 6991.

Concernant le prétexte évoqué par votre tuteur, il est inexact et contraire à la Charia. Sa bienfaisance à ton égard sera récompensée par Allah, si elle est sincère.

Vous devez lui expliquer que l'exécution de l'ordre religieux relatif au voile est une chose et sa bienfaisance à votre profit en est une autre et qu'il est inexact de les confondre.

Puisse Dieu nous assister et vous assister à appliquer son livre et la Sunna de son Prophète (bénédition et salut soient sur lui).